



Le Maire de la Commune d'UXEGNEY

à

M. le Président de la MRAe
Mission Régionale d'Autorité environnementale
DREAL / SEE
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG

Objet : Saisine Autorité Environnementale pour examen au cas par cas ad hoc

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement par mon projet de modification du PLU de UXEGNEY (88), afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale. Cette procédure a pour objet de reclasser en zone 1AU une zone 2AU à vocation économique.

Cette consultation intervient avant l'enquête publique.

Je joins à cette saisine le document renseigné par mon bureau d'études pour un examen au cas par cas ad hoc de mon projet.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devrait nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Uxegney, le 20 Mai 2026
Le Maire,

